

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 06 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 06 Février à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

30 Janvier 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	12	12

Présents : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX et M. RAVERDY.

Absents excusés :

Acquisition d'une billettique autonome « légère » pour les T.U.S	Rapport
	N°10

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, les autocars effectuant les lignes du réseau « SCOL'TUS » sont équipés du système « 2Place » qui permet notamment de suivre la fréquentation réelle des usagers. Ce dispositif donne entière satisfaction au niveau des transports scolaires.

Aussi, il est proposé de déployer ce système billettique léger sur les transports urbains pour connaître précisément la fréquentation des bus qui, aujourd'hui, est connu par le nombre d'oblitérations et par les conducteurs qui doivent pointer chaque montée.

« 2Place » serait mis en place, en 2018, uniquement pour l'ensemble des abonnements T.U.S., les tickets unitaires continuant à être vendus et à être oblitérés comme actuellement. En effet, pour vendre les tickets à l'unité ou par carnet en utilisant « 2Place », il convient que l'ensemble des dépositaires T.U.S soit équipé informatiquement avec une connexion internet, ce qui n'est pas encore le cas.

La vente des tickets pourra s'effectuer plus tard via le système « 2Place » qui nécessitera également d'équiper l'ensemble des bus d'imprimantes spécifiques.

Le S.I.T.U.S étant adhérent de la Centrale d'Achat du Transport Public d'AGIR (délibération n° 3 du 22 septembre 2015), il est proposé de faire l'acquisition de « 2Place » pour les T.U.S via cette structure.

Le montant de cette acquisition est estimé la première année à 50 000 € dont 37 000 € en investissement et 13 000 € en fonctionnement. Les années suivantes le coût de ce système sera d'environ 3 000 H.T en fonctionnement. Les crédits nécessaires à cet achat ont été inscrits au Budget primitifs 2018.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à lancer la procédure auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public pour faire l'acquisition de « 2Place » développé par Ubi Transports.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité syndical, après délibération autorisent le Président à :

- à lancer la procédure auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public pour faire l'acquisition de « 2Place » développé par Ubi Transports et d'effectuer les formalités subséquentes, pour une mise en œuvre du système en 2018 sur le réseau de transport urbain (T.U.S),
- à engager les crédits nécessaires inscrits au Budget Primitif 2018 pour l'acquisition de cette billettique autonome « légère ».

Vote :

Pour : 12

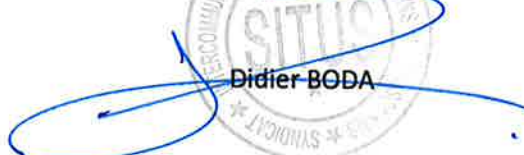
Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
09 FEV. 2018

Affiché, le 09 février 2018
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier BODA

SYNDICAT DES COMMUNES DES TRANSPORTS